Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_72-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-72 BUDGET PORT – APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 APRES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;
Vu la reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026 approuvée par délibération n°2026-16 du 24/02/2026 ;
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-61 du 12/05/2026 ;
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de constater les résultats définitifs de l'exercice et de procéder à leur affectation ;

Pour rappel la reprise anticipée des résultats 2025 était la suivante :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_72-DE

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS_PORT	
Résultat estimé de l'excercice	
A. Résultat estimé de l'exercice	+21 531,50
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. Résultats antérieurs reportés	+ 28 994,73
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 50 526,23
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	+ 219 734,93
D001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Soldes des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement (si négatif)	
Excédent de financement (1) (si positif)	
Besoin de financement F = D + E	+ 219 734,93
AFFECTATION = C = G + H	+ 50 526,23
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 10 000
G= au minimum couverture du besoin de financement F	
2)H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 40 526,23
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt, subvention, autofinancement
(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Après avoir constaté les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2025 comme suit :
Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice : 25 206,88 €
- Résultat antérieur reporté : 28 994,73 €
- Résultat cumulé à affecter : 54 201,61 € (différence de 3675,38€)

Section d'investissement

- Solde d'exécution : 219 734,93 €
- Restes à réaliser en dépenses : 0 €
- Restes à réaliser en recettes : 0€

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de 54 201,61€ de la manière suivante :

3. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
   Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 10000 €
4. Report en section de fonctionnement
   Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 44 201.61€ (40526,23€ + 3675,38€)

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- Approuver les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus
- Approuver l'affectation des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

